PRÉFÈTE
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : M. Pierre THIEBERT
Tél : 03 29 69 88 72
Courriel : pierre.thiebert@vosges.gouv.fr

Epinal, le 16 FEV. 2024

16 FEV. 2024

Monsieur,

Par arrêté n° 47/2023/ENV du 30 mai 2023, retiré le 1er juin 2023, je vous ai mis en demeure de remédier pour le 1er novembre 2023 au plus tard aux non-conformités à la réglementation sur les installations classées, de votre site d'élevage de bovins installé à Vaxoncourt (88330), Voie communale de Vaxoncourt à Girmont.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, dans son rapport reçu à la préfecture le 15 février 2024, l'inspection des installations classées m'indique avoir constaté sur place le 17 novembre 2023 le respect des dispositions de mon arrêté de mise en demeure.

Dans ces conditions, je considère désormais close cette affaire.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Richard MOUGIN

Monsieur Jérôme JACOBE
Gérant
GAEC DE LA COTE ROUGE
54, Rue des Petits Sabots
88330 VAXONCOURT

Copie transmise pour information à :
- Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
Service productions animales et environnement

- Monsieur le maire de Vaxoncourt

Epinal, le 16 FEV. 2024
La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Richard MOUGIN